

R. — Si le salut solennel a lieu immédiatement après les vêpres, de telle sorte que le célébrant n'ait pas à sortir du chœur, celui-ci gardera pour le salut les vêtements sacrés qu'il avait aux vêpres. Or, pour chanter les vêpres, le célébrant ne peut pas revêtir l'aube ; il peut cependant prendre l'étole dès le commencement si les vêpres sont suivies du salut, et même l'amict si avant les vêpres il y a exposition du Saint-Sacrement (S. C. R., 19 septembre, 1883, n. 3593 ad 2).

Il est défendu au célébrant d'être accompagné pendant les vêpres du diacre et du sous-diacre parés. Les seuls ministres qu'il peut avoir sont les chapiers. Ces chapiers peuvent assister le célébrant pendant le salut si cette fonction liturgique n'est pas séparée des vêpres, mais l'office de diacre ne peut être rempli par l'un des chapiers. Il faut alors un autre prêtre ou un diacre revêtu du surplis et de l'étole pour faire l'exposition du Saint-Sacrement (S. C. R., 16 février 1906, n. 4179 ad 8).

Si le salut solennel est une fonction séparée des vêpres, le célébrant peut être accompagné de diacre et de sous-diacre, et dans ce cas il doit porter avec ses ministres, l'amict, l'aube et le cordon, le sous-diacre, la tunique, le diacre, l'étole et la dalmatique, le célébrant l'étole croisée comme à la messe et la chape. Tel est l'enseignement de Van der Stappen.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Incendie d'une église. — La belle église de Saint-Louis de Courville, terminée et bénie il y a à peine trois ans, a été détruite par le feu, vendredi soir, le 26 janvier. De l'édifice sacré il ne reste plus que les quatre murs. L'incendie, dont la cause semble être l'explosion d'une fournaise, a commencé vers quatre heures de l'après-midi, alors que les enfants des écoles faisaient l'adoration en présence du Très Saint Sacrement. Tous eurent le temps d'évacuer le temple sacré. M. l'abbé A. Boulet, curé de la paroisse, put sauver les saintes espèces, de même que les vases sacrés et les ornements les plus précieux.

Les pertes sont estimées à \$100,000 et l'édifice était assuré pour \$80,000.

On parle de construire immédiatement une grande salle, qui servira d'église temporaire, et qu'on pourra utiliser plus tard comme salle paroissiale.

Chapelle temporaire. — La chapelle temporaire que les R.R. Pères Capucins, de Limoilou, ont fait construire, à peu de distance de leur église incendiée, est terminée depuis quelques se-